AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1894
FR0000120404-FS0946

7 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2025, la société HSBC Holdings Plc (8 Canada Square, Londres E145HQ, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 novembre 2025, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR et détenir, indirectement, 697 345 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 0,28% du capital et 0,24% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
HSBC Bank plc	129 551	0,05	129 551	0,05
HSBC Global Asset Management (UK) Limited	251 619	0,10	251 619	0,09
INKA Internationale Kapitalanlagegesellschft mbH	316 175	0,13	316 175	0,11
Total HSBC Holdings Plc	**697 345**	**0,28**	**697 345**	**0,24**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ACCOR hors marché.

A cette occasion, la société HSBC Bank Plc[2] a franchi en baisse les mêmes seuils.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 208 188 « *convertible bond* » portant sur autant d'actions ACCOR, à dénouement physique, exerçables à tout moment jusqu'entre le 28 novembre 2027 et le 7 décembre 2027.

[1] Sur la base d'un capital composé de 245 001 513 actions représentant 285 098 194 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée au plus haut niveau par la société HSBC Holdings Plc.